



Royaume de Belgique

Intervention de S.E. Monsieur Philippe Kridelka, Ambassadeur,
Représentant permanent adjoint

Au Conseil de sécurité des Nations Unies

Débat

**Mécanisme international appelé à exercer les fonctions
résiduelles des Tribunaux pénaux internationaux**

New York, le 14 décembre 2020

Monsieur le Président,

Je remercie le Juge Carmel Agius et le Procureur Serge Brammertz pour leur rapport écrit et leur exposé éclairant.

Je souhaiterais aujourd'hui aborder trois points : les efforts du Mécanisme pour réaliser son important mandat dans le difficile contexte de la crise sanitaire ; la nécessaire coopération des Etats membres des Nations Unies au Mécanisme ; et, enfin, l'importance du devoir de mémoire pour les générations futures.

Tout d'abord, je voudrais souligner que la Belgique reste très attachée au mandat du Mécanisme dont elle continue à soutenir pleinement les travaux. Après son arrestation en mai, la comparution initiale de Félicien Kabuga en novembre à La Haye a redonné espoir aux survivants et aux proches des victimes du génocide au Rwanda qui continuent à demander que justice soit rendue. Je salue à cet égard la mise sur pied d'une équipe d'enquête au sein du Bureau du Procureur afin que les étapes de la procédure devant mener à un procès puissent avancer rapidement. Créé il y a dix ans par le Conseil, le Mécanisme continue ainsi à jouer un rôle fondamental dans le processus de réconciliation entre les communautés, tant au Rwanda que dans les pays issus de l'ex-Yougoslavie.

Dans ce contexte, mon pays salue les mesures prises par le Mécanisme afin de continuer à fonctionner de façon aussi efficace et performante que possible malgré les contraintes liées à la pandémie de COVID-19. Nous nous félicitons que les audiences aient pu reprendre dès le mois d'août dans les différentes affaires grâce au recours à la vidéoconférence et à des salles aménagées. Par ces efforts, le Mécanisme respecte sa priorité visant à achever de façon rapide et efficace les procédures

judiciaires en cours, tout en tenant compte des garanties procédurales et des droits fondamentaux des personnes dont il a la charge.

J'en viens maintenant à mon deuxième point. La mise en œuvre effective du mandat du Mécanisme repose sur la bonne coopération des Etats membres des Nations Unies. C'est dans cet esprit que la Belgique a récemment accepté de se charger de l'exécution de la peine prononcée contre un condamné.

Si la coopération apportée par les Etats au Mécanisme reste globalement satisfaisante, il reste des exceptions d'autant plus inacceptables qu'il s'agit du non-respect d'obligations internationales. Ceci concerne en premier lieu l'exécution des mandats d'arrêt. Suite à la décision de la Chambre d'appel du 24 février dernier dans l'affaire d'outrage *Jojić et Radeta*, la Belgique invite donc la Serbie à tout mettre en œuvre pour que les deux accusés soient arrêtés, placés en détention et transférés au Mécanisme sans délai. Par ailleurs, il n'est pas admissible que des demandes d'assistance du Bureau du Procureur concernant les 6 fugitifs du Tribunal pénal international pour le Rwanda continuent à rester sans réponse. Je voudrais à cet égard rappeler la résolution 2529, adoptée en juin dernier, qui à nouveau exhorté *« tous les Etats, en particulier ceux sur le territoire desquels des fugitifs sont soupçonnés de se trouver, de renforcer leur coopération avec le Mécanisme et de lui prêter tout le concours dont il a besoin »*. La Belgique soutient l'appel du Procureur afin que l'Afrique du Sud réponde de façon concrète et sans délai aux demandes d'assistance qui lui ont été adressées. Nous appelons également les autres Etats concernés à apporter toute l'assistance requise pour que les fugitifs puissent être rapidement arrêtés et transférés.

Monsieur le Président, pour conclure, je souhaiterais évoquer la situation des pays de l'ex-Yougoslavie. S'il faut saluer les quelques progrès enregistrés, ceux-ci restent trop peu nombreux et très variables d'un pays à l'autre. La coopération judiciaire régionale reste à un niveau très bas depuis des années. En outre, la négation du génocide et des crimes de guerre, comme la glorification des criminels de guerre, se poursuit. Ceci est non seulement contraire aux valeurs et principes des Nations Unies et de l'Union européenne, mais porte également atteinte à la mémoire des centaines de milliers de victimes des guerres des Balkans. Ces pratiques doivent cesser. A l'opposé, il faut veiller à entretenir la mémoire des générations futures sur les crimes les plus graves qui ont été commis pour éviter que ceux-ci ne se reproduisent à l'avenir.

Je vous remercie.